

Processus d'accompagnement des élèves et des enseignants



Situation problématique

- L'enseignant a un défi récurrent lié à l'intervention auprès d'un élève ou de plusieurs élèves.
- Il commence son plan d'action.
- L'enseignant collabore avec l'élève et les parents pour trouver des solutions.

Consultation des pairs

- L'enseignant parle du défi à ses collègues (p. ex., communauté d'apprentissage professionnelle (CAP), divers intervenants ou intervenantes).
- L'enseignant met en œuvre les stratégies d'interventions proposées par ses pairs et évalue les progrès.
- L'enseignant communique régulièrement avec les parents.
- L'enseignant note sa démarche, les objectifs, les stratégies d'interventions et les suivis dans le plan d'action.
- Lorsque des progrès sont enregistrés, il n'est pas nécessaire de passer à la prochaine étape, soit de présenter le plan d'action au directeur ou au directeur adjoint de l'école.

Consultation de la direction de l'école

- L'enseignant présente son plan d'action à la direction ou à la direction adjointe de l'école.
- La direction de l'école discute de la situation avec l'enseignant.
- La direction de l'école détermine si l'enseignant doit appliquer d'autres stratégies.
- À la demande de la direction de l'école, un membre de l'équipe stratégique scolaire peut guider l'enseignant.
- La direction de l'école décide si le plan d'action sera présenté à l'équipe stratégique

Équipe stratégique scolaire

- Les interventions proposées dans le plan d'action de l'enseignant ou par la direction de l'école s'avèrent inefficaces. L'enseignant est à la recherche de solutions.
- En collaboration avec l'enseignant, l'équipe stratégique scolaire propose une démarche pour répondre au problème.
- L'équipe stratégique scolaire peut proposer un processus d'évaluation précis, une rééducation, un plan d'intervention, etc.
- L'équipe stratégique scolaire peut offrir des interventions sans la mise en œuvre d'un plan d'intervention. Cependant, il est important de noter que les interventions seront de courte durée ou ponctuelles.
- L'équipe stratégique scolaire peut proposer la mise en œuvre d'un plan d'intervention.
- L'équipe stratégique scolaire peut inviter le parent ou l'élève à une rencontre pour trouver des solutions.
- Il revient à l'enseignant de communiquer avec les parents.
- L'équipe stratégique scolaire peut inviter divers intervenants du district scolaire à proposer des solutions.

Équipe du district scolaire

- La direction de l'école peut consulter l'équipe stratégique du district scolaire lorsque son équipe a besoin de soutien pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants.